

De: SudSafran-SaintMedard
Envoyé: vendredi 23 septembre 2022 11:39
Objet: Lettre d'information SUD 23 Septembre 2022



Lettre d'information SUD du 23 Septembre 2022

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

0,000 !!!

Lundi 19 Septembre 2022, la direction a consulté le CSE sur le prolongement du chômage partiel. Voici la déclaration des élus SUD avant le vote.

Déclaration des élus SUD au CSE du 19/9/22 sur le renouvellement d'un dispositif d'activité partielle.

En dehors de la sécurité du personnel, le sujet de la compensation aux pertes liées au chômage partiel est notre principale préoccupation et le restera tant que ce problème ne sera pas réglé.

Alors que tout l'enjeu de notre activité repose sur le personnel et sur les volontaires qui vont permettre le redémarrage de tous les bâtiments, la direction refuse de compenser leurs pertes financières.

Pourtant, pour les comptes Ariane Group, la compensation de ces pertes est dérisoire, comparée aux enjeux économiques en cours.

Il en va autrement pour nos collègues concernés, pour qui cette perte est dramatique.

La direction demande des volontaires pour intervenir en sous-section 4 et va demander à tout le personnel de fabrication un gros effort dès que la reprise de l'activité sera possible.

Dans ce contexte, la décision de ne pas compenser les pertes du personnel révèle un niveau de mépris insondable.

92 collègues vont essuyer des pertes à la place d'Ariane Group, alors qu'elle devrait assumer les conséquences des intempéries.

Cela est d'autant plus choquant lorsqu'on sait que la direction avait fait le choix de ne pas refaire les toitures, ce qui aurait évité les problèmes liés à l'amiante.

Parallèlement, la direction sur provisionne l'accord RCC destiné à licencier des collègues avec un budget de 120 Millions d'Euros.

Ariane Group a versé 166 Millions d'€ aux actionnaires alors que tout allait mal...

Comment devra-t-on comprendre le choix de ne pas compenser les pertes injustes sur les payes des collègues lorsque la direction va à nouveau verser des dividendes ?

Ceux qui prennent ce genre de décisions cruelles impactant les revenus modestes d'ouvriers ou de techniciens sont ceux dont les revenus se comptent en plusieurs dizaine de milliers d'Euros par mois !!!

Le bilan annuel 2020 affichait une moyenne mensuelle à plus de 27 000 € pour les dix plus hauts salaires. Et ce n'est que la partie visible de l'iceberg, sans compter les primes distribuées qui n'apparaissent pas dans les comptes.

Tant que ces personnes ne décideront pas de la prise en charge des parts de salaires manquantes du personnel, les élus SUD voteront contre les mesures qui dépouillent nos collègues.

Et tant que cette injustice s'appliquera, nous nous tiendront à la disposition du personnel pour organiser la défense de leurs intérêts par les moyens qu'ils décideront.

...

Après lecture des déclarations de chaque organisation syndicale, l'ensemble des élus du CSE ont voté **CONTRE**.

Sur les pertes de salaire.

Nous avons réalisé une brève estimation du coût de remboursement des 30 % de pertes pour le personnel concerné.

Considérant comme référence le salaire moyen sur le site de St Médard à 4459 € (Bilan Social 2021) équivalant à 3478 € net.

Considérant 4459 € brut divisés par 22 jours ouvrés, on obtient un salaire journalier à 202 € dont une perte de 30 % à 60 € par journées non compensées intégralement.

Considérant le nombre de 975 journées « perdues » en Juillet et Août, communiquées par la direction cela fait une somme de 58 500 €.

Le salaire moyen comprenant les rémunérations des hauts cadres, non impactés, l'estimation est de fait surévaluée mais l'objet ici, n'est pas d'arriver à une estimation exacte mais de montrer un ordre de grandeur, comparé aux chiffres qui impactent la situation économique de l'entreprise.

Donc une perte énorme pour les salariés, et un chiffre dérisoire pour ArianeGroup !!!

Comme rappelé dans notre déclaration, la direction a sur provisionné le budget RCC de **122 Millions €**.

Elle a versé **166 Millions €** aux actionnaires.

SAFRAN a versé **214 Millions €** de dividendes.

AIRBUS a versé **1.2 Milliards €** de dividendes.

S'il est besoin de comparer les sommes, les **58 500 €** pour les compensations d'aout et juillet (surestimées) équivalent à :

-0,0004% de 122 Millions € du RCC.

-0,0003% des 166 Millions € versés aux actionnaires ArianeGroup.

-0,0002% des 214 Millions € de dividendes versés par SAFRAN.

-0,00004% des 1.2 Milliards € de dividendes versés par AIRBUS.

C'est à se demander si le refus de compenser les pertes n'est pas un acte de malveillance ...Par principe...

Quant aux négociations annuelles, pour l'instant, elles ne risquent pas de combler les pertes !!!

L'accord signé à un niveau d'augmentation en dessous de l'inflation du moment, comportant un volet de revoyure pour ... Février et Avril 2023...

La petite prime de 1000€ qui a justifié la signature de la politique salariale en 2022 pour arriver en dessous de 3% est déjà bien loin.....surtout pour ceux qui sont en Activité partielle ...

Extrait de l'accord salarial 2022 :

5.1 Clause de revoyure

Face à une situation internationale instable amenant de réelles incertitudes dans l'utilisation des paramètres sociaux habituellement utilisés, la direction et les organisations syndicales signataires se sont accordés dans un esprit de poursuite du dialogue social pour convenir qu'une clause de revoyure devait être mise en place.

Lors de cette rencontre les parties se baseront dans leur analyse sur les paramètres et indicateurs économiques, financiers et industriels connus mais aussi sur le niveau d'inflation réel constaté hors tabac au 31/12/2022.

La rencontre aura lieu entre Février 2023 et Avril 2023. Les parties apprécieront de manière globale la situation, à partir des divers paramètres et indicateurs connus mais aussi, à partir de l'évolution de l'inflation constatée pour l'année 2022. Cette analyse permettra aux parties de mettre en œuvre une éventuelle mesure d'adaptation, négociée, si nécessaire, sur l'exercice 2023.

Une clause de revoyure ...Aux prochaines négociations annuelles, cela ne s'invente pas !!!

Appel du 29 Septembre 2022 !!!

Solidaire (SUD) , la CGT et la FSU appellent à une journée de grève générale et nationale interprofessionnelle le 29 Septembre 2022 !!!

SOLIDAIRES APPELLE À UNE GRÈVE ET UNE MOBILISATION D'AMPLEUR À CONSTRUIRE DANS LA DURÉE !!!

C'est l'occasion d'exprimer notre colère sur la question du pouvoir d'achat et le traitement qui en est fait par ArianeGroup.

Pour que le signal soit clair il faut tenter de se rapprocher de l'objectif 0.000 salariés sur le site le 29 Septembre !!!

....

Vous pouvez nous contacter à l'adresse Mail sud.snpe@snpe-syndicat.fr et nous appeler au local SUD : 05 57 20 79 00 (si personne , laisser un message , nous rappelons toujours).

Vos informations sont les bienvenues et elles sont précieuses...

...

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, faites-le nous savoir afin que nous vous retirions de sa diffusion.

